



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.DIR-EST.CGT.SYNDICATS@I-CARRE.NET

## **L'allongement de la date de départ en retraite mobilise l'attention de toutes et de tous. Et pendant ce temps-là...**

### **A l'Écologie, les transferts de fonctionnaires Etat aux collectivités locales s'accélèrent.**

Que ce soit au niveau ministériel ou que ce soit au niveau local, la loi 3Ds et ses effets dévastateurs pour les carrières/revenus des personnels reste le sujet principal à traiter par l'administration.

Exit les problèmes psychosociaux effectifs dans les services (dénoncés localement par les O.S. depuis plus d'un an) et l'introduction de risques nouveaux en la matière :

#### **La fameuse étude d'impact de l'administration (\*)**

Comme pour les réunions des Instances Représentatives du Personnel, réduite au seul rôle de réunion d'information (et encore une information très limitée de vos élu-es), l'administration conduit la réforme sans infléchir son rythme.

Réforme des DIR dont le ministre des transports est le garant de son application pour satisfaire pleinement ses ambitions politiques et au passage sa cheffe de gouvernement.

La loi « 3Ds » s'inscrit dans la continuité des lois de décentralisation engagées depuis plus de 40 ans pour détruire les services de l'État et au passage réduire les fonctionnaires et leur statut visiblement très gênant...

Au niveau de la mise à disposition du réseau routier et des personnels Etat, c'est une nouvelle étape qui a été franchie le 17 mars 2023 avec un courrier du ministère de l'Ecologie à Mme la préfète de la région Grand-Est visant principalement à rassurer les acteurs politiques locaux sur les intentions de l'État prévues par la loi.

Au passage ce courrier rappelle, insidieusement, à Mme la préfète de la région Grand-Est, la possibilité offerte par la loi (art. 40 §VI), pour un département de demander d'ici mars 2030, le transfert de voirie d'une partie d'itinéraire ayant fait l'objet d'une mise à disposition à la Région Grand-Est.

*NDLR : pour la CGT, ce petit rappel de l'art. 40 de la loi glissé dans le courrier de notre ministère rappelle à la représentante de l'État que la consultation des départements prévue par la loi ne s'arrête pas fin 2022 mais continue bien sur la partie transfert expérimental à la région Grand-Est (A31 - RN4 et voiries contiguës).*

*Faire appliquer la loi, c'est le rôle du préfet mais aller dès 2023 **rappeler aux collectivités qu'elles se sont peut-être trompées fin 2022 c'est scandaleux** et ça ne répond qu'à une vision idéologique du gouvernement visant à se débarrasser d'un maximum de fonctionnaires affectés à la DIR-Est en les transférant à terme à certains départements qui auraient raté ce rendez-vous ou hésité lors de l'épisode des délibérations organisé dans le cadre de la loi 3Ds fin 2022.*

En faisant régner la peur sur tous les personnels du service sans exception, la CGT juge la démarche inacceptable et d'un autre temps. Il y a plusieurs dizaines d'années, le ministère lançait déjà des réorganisations en associant l'encadrement et les personnels. Ça a fonctionné car tout au long de la démarche, les intérêts du service **mais aussi ceux des agents étaient pris en compte.**

**Désormais, non seulement on se moque des personnels, mais on les culpabilise en les impliquant intellectuellement dans des choix pour lesquels, ils n'auront aucun droit à faire valoir sinon à accepter ce qui leur sera proposé d'ici 1 an. Parlez-en à vos collègues Strasbourgeois !**

Croire que

« La Direction entend placer l'ensemble des agents de la DIR Est au cœur de ces travaux » est totalement faux.

*NDLR : l'administration répond aux commandes du ministère et des élus locaux (PM ce qui s'est passé il y a peu de temps et ce qui est toujours en cours en Alsace avec les personnels ex. DIR-Est)*

Croire que

« la DIR Est a initié un projet stratégique sur l'ensemble de son périmètre » est totalement faux.

NDLR : la direction comme sur beaucoup de sujets (effectifs en particulier) navigue à vue et faute du contraire s'en tient à appliquer strictement les directives nationales distillées au gré du baromètre politique.

Espérant avoir ouvert les yeux à celles et ceux qui croient encore qu'à la DIR-Est la direction partage management participatif et respectueux des individus.

Bonnes vacances de Pâques

le secrétaire de l'U.F. CGT DIR-Est  
Nancy, le 14 avril 2023

*(\*) Etude d'impact lancée début avril 2023 sans avoir été présentée à vos élu-es au Comité Social Administration.*